

*Initiatives ministérielles*

1763, qui céda le Canada, alors seulement français, à l'Angleterre. L'Acte de Québec, en 1791, accordait le droit de parler français, de pratiquer la religion catholique et d'utiliser le Code civil. L'Acte d'union de 1840 unissait le Haut-Canada et le Bas-Canada, et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, créait la Confédération.

L'Accord du lac Meech, monsieur le Président, représentait pour les francophones le huitième contexte constitutionnel et, suite à son échec, on peut être sûr qu'il y aura même une nouvelle huitième constitution pour le peuple du Québec, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. Les diverses crises constitutionnelles qu'on a connues jusqu'à ce jour, monsieur le Président, étaient dues au besoin des Canadiens français d'avoir leur langue et leur culture reconnues et protégées.

• (1250)

Il n'est pas exagéré de dire que la nature même du Canada est déterminée par l'existence d'une communauté francophone vivant côte à côte avec une communauté anglophone.

Le Pacte confédératif de 1867 a toujours été perçu au Canada français comme étant un pacte entre deux peuples. Il est important de comprendre cela, monsieur le Président, parce que cela touche toujours au débat constitutionnel d'aujourd'hui. Le Canada est un pays fédéral, à la demande insistante des Canadiens français, sous le leadership de George Étienne Cartier, précisément pour que ceux-ci et les institutions qui répondent à leurs besoins puissent s'épanouir sur cette terre d'Amérique. Il a réussi, George Étienne Cartier, à faire triompher sa vision contre la volonté de John A. Macdonald qui voulait un État unitaire pour le Canada. Il n'y aurait pas eu d'incessantes discussions constitutionnelles tout au long de ce siècle sans l'insistance du Québec.

Il n'y aurait probablement pas eu de modifications, en 1982, s'il n'y avait pas eu une montée indépendantiste dans les années 1960 et 1970 dans la province de Québec. Il n'y aurait pas eu de lac Meech sans le besoin d'intégrer le Québec dans le giron constitutionnel. Mais, monsieur le Président, il n'y aurait pas eu non plus de grave crise à l'horizon si le premier ministre et ses députés avaient tout fait pour expliquer, en leur pouvoir, intelligemment, à tous les Canadiens et Canadiennes la nature de l'Accord du lac Meech. Non, au lieu de cela, monsieur le Président, il s'est tu. Depuis la signature de l'Accord, en

1987, jusqu'à la dernière heure, il s'est enfoui la tête dans le sable et a laissé courir toutes sortes d'interprétations.

Puis, lorsque la situation s'est dégradée, il s'est mis à faire du chantage et a essayé de manipuler les différents partis à la dernière minute. C'est pour cela qu'on se retrouve dans cette grave situation.

Les conservateurs ont joué la Constitution en amateurs, sans lui accorder tous les soins qu'elle méritait et ils sont en train de faire la même chose avec la Commission Spicer.

[Traduction]

La raison de l'échec de l'Accord du lac Meech, c'est que le premier ministre et le gouvernement ne sont jamais allés expliquer au reste du Canada le véritable sens du processus. Le gouvernement a fait preuve d'amateurisme dans le processus constitutionnel et il est en train de refaire la même erreur aujourd'hui. Le premier ministre a dit: «J'ai lancé les dés.» Le premier ministre a déclaré au *Globe and Mail* qu'il avait provoqué la crise constitutionnelle pour forcer les parties à se réunir à la table de négociations.

Je crains qu'avec la commission Spicer et le comité parlementaire, le premier ministre s'apprête, encore une fois, à jouer à la roulette constitutionnelle aux dépens du peuple canadien. Il agit ainsi parce que plutôt que d'adopter un processus transparent, planifié et réfléchi de réforme constitutionnelle, il n'a rien fait pendant les cinq mois qui ont suivi la mort de l'accord. Puis, il a créé la commission Spicer qui a été critiquée de tous les côtés et dont les postes de commissaires à temps plein ne sont même pas tous comblés.

L'échéance constitutionnelle approche et nous avons un premier ministre qui recourt à des méthodes d'amateur pour régler ce grave problème. Comparez la méthode choisie par le fédéral à celle choisie par la Commission Bélanger-Campeau.

[Français]

Qu'on le veuille ou non, le premier défi à relever viendra du Québec. Tous les acteurs politiques, sociaux et économiques sont présentement en train de réfléchir sérieusement à l'avenir politique et constitutionnel du Québec, une chose qui n'est pas faite ici dans cette Chambre, monsieur le Président. Les équipes s'affrontent. Les experts s'expriment les uns après les autres. Les journaux sont quotidiennement remplis de toutes sortes de mémoires, de commentaires. La population suit de très près toutes les discussions. Et ce que l'on entend